



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

QUINZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Paysages durables et économie

De l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage

—
Urgup, Nevşehir, Turquie
1-2 octobre 2014

*M. Bruno FAVEL, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)
du Conseil de l'Europe*

M. Lütfi AKÇA, Professeur, Sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Eaux et Forêts de la Turquie,

Mme Liv Kristine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe,

M. Ahmet ÖZYANIK, Directeur général de la conservation de la nature et des parcs nationaux, Ministre des Eaux et Forêts de la Turquie,

M. Erdal KAYAPINAR, Directeur général de l'aménagement du territoire du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme de la Turquie

M. Gerhard ERMISCHER, Président du Groupe de travail sur le paysage du Comité de la démocratie, de la cohésion sociale et des défis globaux de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe

Chères Mesdames et Chers Messieurs,

Je vous adresse par ce message tous mes vœux de succès pour la tenue de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans cette extraordinaire ville d'Urgup en remerciant bien vivement les autorités de la Turquie de leur accueil.

Je ne peux m'empêcher de faire état des événements dramatiques auxquels nos Etats sont confrontés et j'espère que nous pourrons, ensemble, trouver les chemins de la paix dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg et ouverte à la signature de ses Etats membres à Florence en l'an 2000. 38 Etats membres du Conseil de l'Europe l'ont d'ores et déjà ratifiée et d'autres Etats ont exprimé le souhait de le faire très prochainement.

Comme vous le savez, la Convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et de favoriser la coopération internationale.

Intitulée « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », cette réunion nous interpelle sur les liens existants entre paysage et économie, entre économie et paysage.

Elle nous interpelle sur la question de la durabilité : que sont devenus nos paysages, que deviennent nos paysages, qu'advieront-ils dans les années à venir ?

Sommes-nous sujets ou maîtres de ces paysages et comment nous font-ils vivre, si savons les faire vivre ?

A la croisée des disciplines, à la croisée des compétences, le paysage n'en finit pas de nous étonner et d'apparaître comme un des enjeux majeur du futur.

Il attire, il inspire, il préoccupe, il attriste, il modifie nos comportements, nos attitudes, nos manières de penser.

La responsabilité qui incombe aux Gouvernements qui se sont engagés en faveur d'une plus grande réflexion et action sur le sujet est donc grande : il convient de protéger, de gérer, d'aménager au mieux le paysage considéré comme espace de vie des habitants, comme immense mosaïque du patrimoine naturel et culturel, comme source et ressource des générations présentes et à venir

En vous priant de bien vouloir excuser mon absence, je vous adresse tous mes vœux de succès les plus chaleureux pour cette Réunion.